

Nom commercial: cit Poudre de vermine

Version: 1 / CH

Date de révision: 31.10.2024

Numéro de la matière: R-15439:

remplace la version: - / CH

Date d'impression: 31.10.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

cit Poudre de vermine

Numéro d'enregistrement

UFI WCX6-E17E-0W33-2891

Identification de substance / produit

BAuA-Nr: N-111640
No.-PR 15439

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Insecticide

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Albert Kerbl GmbH
Felizenzell 9
84428 Buchbach
No. de téléphone +49 8086 933-100
No. Fax +49 8086 933-500
Service émetteur / Albert Kerbl GmbH Tel.: 0049-(0)8086-933-302
téléphone
Adresse email de la sdb-team@kerbl.com
personne
responsable pour
cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Joint poison information center for the states of Mecklenburg-Western Pomerania, Saxony, Saxony-Anhalt and Thuringia c/o HELIOS Klinikum Erfurt Nordhäuser Strasse 74

Tel.: (03 61) 73 07 30 - Fax: (03 61) 7 30 73 17
E-Mail: ggiz@ggiz-erfurt.de - Internet: www.ggiz-erfurt.de

Tox Info Suisse : numéro d'urgence 24 heures sur 24 : 145

Adresse de contact nationale suisse:

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom commercial: cit Poudre de vermine

Version: 1 / CH

Date de révision: 31.10.2024

Numéro de la matière: R-15439:

remplace la version: - / CH

Date d'impression: 31.10.2024

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Acute 1 H400

Aquatic Chronic 1 H410

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501.9 Éliminer le contenu / récipient comme un déchet problématique.

EUH208 Contient Géraniol, Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

Cyperméthrine

No. CAS 52315-07-8

Nom commercial: cit Poudre de vermine

Version: 1 / CH

Date de révision: 31.10.2024

Numéro de la matière: R-15439:

remplace la version: - / CH

Date d'impression: 31.10.2024

No. EINECS	257-842-9		
Concentration	>= 0,1	< 1	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)			
	Acute Tox. 4	H302	
	Acute Tox. 4	H332	
	STOT SE 3	H335	
	Aquatic Acute 1	H400	
	Aquatic Chronic 1	H410	
	STOT RE 2	H373	Systeme nerveux

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Acute 1 H400 M = 100000

Aquatic Chronic 1 H410 M = 100000

Géraniole

No. CAS	106-24-1		
No. EINECS	203-377-1		
Concentration	>= 0,1	< 1	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)			
	Skin Sens. 1	H317	

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau chaude. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Consulter un médecin en cas d'irritation oculaire.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Protéger les secouristes

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**Avis aux médecins / Risques**

Nom commercial: cit Poudre de vermine

Version: 1 / CH

Date de révision: 31.10.2024

Numéro de la matière: R-15439:

remplace la version: - / CH

Date d'impression: 31.10.2024

Traitement symptomatique

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Mousse, Produits extincteurs en poudre, Dioxyde de carbone, Eau pulvérisée

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements spéciaux pour la protection des intervenants

En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter la formation de poussières.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas permettre le rejet incontrôlé du produit dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en observant la réglementation sur l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Toujours se laver les mains après avoir manipulé le produit.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure particulière nécessaire.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver le produit dans des récipients fermés.

Nom commercial: cit Poudre de vermine

Version: 1 / CH

Date de révision: 31.10.2024

Numéro de la matière: R-15439:

remplace la version: - / CH

Date d'impression: 31.10.2024

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510 13

Des matières solides non combustibles

Classe de stockage (Suisse) 11/13

Autres substances dangereuses solides classées/étiquetées dangereuses

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Insecticide

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Autres données

Autres paramètres à contrôler ne sont pas connus.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques.

Protection respiratoire - Note

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Masque anti-poussières

Protection des mains

Pendant le contact il faut utiliser des gants de protection

Use chemical-resistant gloves! Suitable for short-term use: 1,4mm Latex or 0,85mm Nitrile (Recommended: Kerbl Fletex (Latex), or Kerbl Chemex (Nitrile))

La protection des mains doit se conformer EN 374.

Protection des yeux

Lunettes de protection; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière solide

Point de fusion

Remarque non déterminé

Point de congélation

Remarque Non applicable

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom commercial: cit Poudre de vermine

Version: 1 / CH

Date de révision: 31.10.2024

Numéro de la matière: R-15439:

remplace la version: - / CH

Date d'impression: 31.10.2024

Remarque non déterminé

inflammabilité

Produit non combustible.

Limite inférieure et supérieure d'explosion

Remarque Non applicable

Point d'éclair

Remarque Non applicable

Température d'inflammabilité

Remarque Non applicable

température de décomposition

Remarque non déterminé

valeur pH

Remarque non déterminé

Viscosité

Remarque Non applicable

solubilité(s)

Remarque non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque non déterminé

Pression de vapeur

Remarque non déterminé

Densité et/ou densité relative

Remarque non déterminé

Densité de vapeur relative

Remarque Non applicable

Caractéristiques des particules

Remarque N'est disponible

9.2. Autres informations

La limite de l'odeur

Remarque non déterminé

Le coefficient de l'évaporation

Remarque non déterminé

Hydrosolubilité

Remarque non déterminé

propriétés explosives

évaluation non déterminé

Propriétés comburantes

Remarque non déterminé

Nom commercial: cit Poudre de vermine

Version: 1 / CH

Date de révision: 31.10.2024

Numéro de la matière: R-15439:

remplace la version: - / CH

Date d'impression: 31.10.2024

Autres données

Aucun(e) n'est connu(e).

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse lorsqu'il est stocké et manipulé conformément aux instructions.

10.4. Conditions à éviter

Aucune aux conditions de manipulation et de stockage recommandées. Voir chap. 7.

10.5. Matières incompatibles

Aucuns connus.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë par voie orale**

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)**Cyperméthrine**

Espèces	rat	
DL50	500	mg/kg

Géraniole

Espèces	rat	
DL50	3600	mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)**Cyperméthrine**

Espèces	rat	
DL50	> 2000	mg/kg

Géraniole

Espèces	lapin	
---------	-------	--

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom commercial: cit Poudre de vermine

Version: 1 / CH

Date de révision: 31.10.2024

Numéro de la matière: R-15439:

remplace la version: - / CH

Date d'impression: 31.10.2024

DL50 > 5000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)

Cyperméthrine

Espèces rat
CL 50 3,3 mg/l
Durée d'exposition 4 h
Administration/Forme Poussières/Brouillards

Corrosion/irritation cutanée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

sensibilisation

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation (Composants)

GéranioI

évaluation sensibilisant
Remarque Des réactions d'allergie sont possibles.

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée (Composants)

Cyperméthrine

Toxicité chronique
Voie d'exposition orale
Espèces mammifère, espèce indéterminée
NOAEL 5 mg/kg

Mutagénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

Nom commercial: cit Poudre de vermine

Version: 1 / CH

Date de révision: 31.10.2024

Numéro de la matière: R-15439:

remplace la version: - / CH

Date d'impression: 31.10.2024

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (ingrédients)**Cyperméthrine****Exposition unique**

évaluation

Peut irriter les voies respiratoires.

Cyperméthrine**exposition répétée**

évaluation

Risque présumé d'effets graves pour les organes.
organes : Système nerveux**11.2. Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Donnée non disponible.

Autres données

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Indications générales**

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité pour les poissons (Composants)**Cyperméthrine**

Espèces	Salmo gairdneri	
CL 50	0,0028	mg/l
Durée d'exposition	96	h

Cyperméthrine

Espèces	Pimephales promelas	
NOEC	0,00003	mg/l
Durée d'exposition	34	d

Géraniole

Espèces	Poisson	
CL 50	22	mg/l
Durée d'exposition	4	d

Géraniole

Espèces	Poisson	
CL 100	46,4	mg/l
Durée d'exposition	4	d

Géraniole

Espèces	Poisson	
NOEC	10	mg/l

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom commercial: cit Poudre de vermine

Version: 1 / CH

Date de révision: 31.10.2024

Numéro de la matière: R-15439:

remplace la version: - / CH

Date d'impression: 31.10.2024

Durée d'exposition 4 d

Toxicité pour les daphnies (Composants)

Cyperméthrine

Espèces Daphnia magna
CE50 0,0003 mg/l
Durée d'exposition 48 h

Cyperméthrine

Espèces Daphnia magna
NOEC 0,00004 mg/l

GéranioI

Espèces Daphnia magna
CE50 10,8 mg/l
Durée d'exposition 48 h

Toxicité pour les algues (Composants)

Cyperméthrine

Espèces Pseudokirchneriella subcapitata
CE50 > 0,1 mg/l
Durée d'exposition 96 h

Cyperméthrine

Espèces Pseudokirchneriella subcapitata
ErC50 0,11 mg/l
Durée d'exposition 96 h

GéranioI

Espèces Algues
CE50 13,1 mg/l
Durée d'exposition 72 h

GéranioI

Espèces Algues
NOEC 1 mg/l
Durée d'exposition 72 h

GéranioI

Espèces Algues
CE 10 3,77 mg/l
Durée d'exposition 72 h

12.2. Persistance et dégradabilité

Indications générales

non déterminé

Biodégradabilité (Composants)

Cyperméthrine

évaluation non dégradable

GéranioI

évaluation facilement dégradable

Nom commercial: cit Poudre de vermine

Version: 1 / CH

Date de révision: 31.10.2024

Numéro de la matière: R-15439:

remplace la version: - / CH

Date d'impression: 31.10.2024

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Indications générales

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque non déterminé

Log Pow (coefficient de répartition n-octanol/eau) (ingrédients)

Cyperméthrine

log Pow	6,09	
température	25	°C

facteur de bioconcentration (BCF) (ingrédients)

Cyperméthrine

BCF	1204
Concentration	mg/l
Espèces	Salmo gairdneri

12.4. Mobilité dans le sol

Indications générales

non déterminé

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Indications générales

non déterminé

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement

Donnée non disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Indications générales

non déterminé

Information supplémentaire sur l'écologie

Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Code de déchets CEE	02 01 08*	déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses
---------------------	-----------	------------------------------------------------------------

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Code de déchets CEE	02 01 08 S	Déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses
---------------------	------------	------------------------------------------------------------

Le numéro de clé de déchet doit être déterminé en consultation avec le consommateur, le fabricant et

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom commercial: cit Poudre de vermine

Version: 1 / CH

Date de révision: 31.10.2024

Numéro de la matière: R-15439:

remplace la version: - / CH

Date d'impression: 31.10.2024

l'entreprise d'élimination. Respectez également les réglementations officielles locales.

SR 814.610 Ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD)

SR 814.600 Ordonnance sur les déchets (OLED)

SR 814.610.1 Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets

Emballages contaminés

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	3077	3077	3077
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Cyperméthrine)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Cyperméthrin cis/trans +/- 40/60)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Cyperméthrin cis/trans +/- 40/60)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	9	9	9
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III
Quantité limitée	5 kg	5 kg	
Les catégories de transport	3		
14.5. Dangers pour l'environnement			
Code de restrictions en tunnels	-		

Information pour tous les modes de transport

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Respecter les dispositions pertinentes du Code des transports.

Autres informations

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Nom commercial: cit Poudre de vermine

Version: 1 / CH

Date de révision: 31.10.2024

Numéro de la matière: R-15439:

remplace la version: - / CH

Date d'impression: 31.10.2024

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Autres réglementations

Product type (biocide): 18 - Insecticides, acaricides and products against other arthropods

Contains:

cypermethrine cis/trans +/- 40/60

5,0 g/kg

Geraniol

1g/kg

Autres informations

SR 913.11 Ordonnance sur les produits chimiques (OChim):

note.

SR 814.318.142.1 Ordonnance sur la protection de l'air (OPair):

note.

SR 814.012 Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM):

note.

SR 814.81 Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim):

note.

SR 822.115 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5):

note.

SR 822.115.2 Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes:

note.

SR 822.111.52 Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité (Ordonnance sur la protection de la maternité):

note.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom commercial: cit Poudre de vermine

Version: 1 / CH

Date de révision: 31.10.2024

Numéro de la matière: R-15439:

remplace la version: - / CH

Date d'impression: 31.10.2024

STOT RE 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée STOT rép., Catégorie 2

STOT SE 3

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Comme nous n'avons aucune information sur les conditions de travail de l'utilisateur, les informations fournies sur ces données de sécurité sont conformes avec l'état de nos connaissances et les réglementations nationales et communautaires.

Sans instructions de manipulation écrites au préalable, le mélange peut être utilisé uniquement pour les utilisations précisées dans la section 1.

L'utilisateur est responsable de s'assurer que toutes les mesures nécessaires sont prises pour se conformer aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie de ses propriétés.